



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PAP

Question écrite n° 9433

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés rencontrées par certaines personnes ayant contracté des prêts PAP, entre 1981 et 1985, pour bénéficier des récentes mesures de réaménagement de leur prêt. Une discrimination existe en effet entre les établissements prêteurs, certains comme le Crédit agricole se refusant à appliquer ces mesures, pourtant « générales, automatiques et de justice sociale », alors que d'autres établissements, comme le Crédit foncier ou le Crédit immobilier, en font bénéficier leurs emprunteurs. Cette situation injuste pénalise des personnes qui, très souvent, n'ont même pas pu choisir l'établissement prêteur, celui-ci étant désigné par les directions départementales de l'équipement. Il lui demande de bien vouloir étendre le bénéfice de ce réaménagement à tous les contractants, afin de mettre un terme à cette injustice et d'honorer les promesses de mesures annoncées comme « directement applicables sans démarches administratives préalables et sans frais pour les emprunteurs concernés ».

Texte de la réponse

Reponse. - La quasi-totalité des emprunteurs ayant souscrit un prêt aide pour l'accès à la propriété (PAP) entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985 ont pu bénéficier des mesures de réaménagement annoncées en septembre 1988. Les encours gérés par le Crédit foncier de France, le Comptoir des entrepreneurs et les sociétés de crédit immobilier, qui représentent l'essentiel des prêts concernés (plus de 110 Mds F) ont été intégralement réaménagés. Le Crédit agricole réaménage, à sa charge, ses propres encours, qui étaient de l'ordre de 7 Mds F. De nombreux prêts ont déjà été réaménagés par accord entre chaque caisse régionale concernée et ses clients. Le Crédit agricole examine attentivement tout cas particulier pour lequel des difficultés se présenteraient.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9433

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 688